RE PUBLIC

AVANT-PROJET DE CONSTITUTION · LA RÉPUBLIQUE DÉLIBÉRATIVE

# La loi écrite par des citoyens tirés au sort

REpublic est un avant-projet complet de Constitution française. Il n'y a plus de président, de Parlement ni d'élection de représentants : des conventions de 150 citoyens tirés au sort, formés et indemnisés, votent les lois et le budget. Là où la Convention citoyenne pour le climat ne pouvait que proposer, elles décident ; l'administration exécute, sous contrôle permanent.

## CE QUI CHANGE

- Chaque loi est confiée à une convention de 150 citoyens tirés au sort, à l'image du pays (sexe, âge, diplôme, catégorie sociale, territoire) : formation, auditions contradictoires, contre-expertise, vote, puis dissolution.
- Une convention fixe le programme pour cinq ans, une autre vote le budget chaque année. Une pétition d'environ 550 000 signatures oblige à examiner l'ouverture d'une convention.
- Un collège de ministres, présidé à tour de rôle, exécute la loi sans pouvoir propre. Les ministres sont choisis par une convention tirée au sort, parmi des candidats soumis à un contrôle de compétence et de probité, et sont révocables.
- Régions, départements, intercommunalités et communes sont administrés de la même façon, par des conventions territoriales.

## LES GARDE-FOUS

- Un Conseil constitutionnel de juristes tirés au sort et, en cas de contresens scientifique manifeste, un conseil scientifique peuvent suspendre une loi et la renvoyer à une convention, jamais la réécrire.
- Les droits fondamentaux intangibles ne reculent ni en crise ni par révision. En crise, une convention de secours tirée au sort à l'avance se réunit sous 72 heures.
- Toute personne peut contester une loi. Toute révision de la Constitution passe par référendum.
- Influences déclarées dans un registre public, financement politique étranger interdit, pressions sur un membre lourdement sanctionnées.

## POURQUOI

- La Ve République concentre le pouvoir autour du président et affaiblit le Parlement (pouvoirs exceptionnels de l'article 16, adoption sans vote par le 49.3).
- Les mécanismes électoraux représentent mal la diversité sociale, et la participation se réduit à l'acte intermittent du vote.
- Le monde a changé depuis 1958 : le numérique a bouleversé la formation de l'opinion, les démocraties représentatives peinent à se hisser à la hauteur des défis écologiques et géopolitiques du siècle, et des forces hostiles à l'État de droit accèdent au pouvoir par les urnes.

**D'où une démocratie délibérative : des décisions fondées sur des positions informées et débattues, une représentation fidèle de la diversité du pays, et un État de droit capable de se défendre.**

## L'OBJECTION PRINCIPALE

**« Des citoyens ordinaires ne sont pas compétents, et seront manipulés. »**

Les députés et les sénateurs ne sont pas non plus spécialistes de chaque texte qu'ils votent, et restent exposés aux groupes d'intérêts pendant toute leur carrière. La Convention citoyenne pour le climat l'a montré : 150 citoyens tirés au sort, formés, ayant auditionné scientifiques, juristes, économistes et associations, ont adopté 149 propositions argumentées.

La Constitution organise cette compétence pour chaque loi (experts tirés au sort, dossier contradictoire, contre-expertise publique). Un citoyen qui siège quelques mois, sans réélection à gagner, est une cible moins durable qu'un élu de carrière.

| | | |
|---|---|---|
| **150** citoyens tirés au sort pour chaque loi, puis la convention est dissoute | **≈ 1,7 Md€** par an (1,2 à 2,5), contre ≈ 3,7 Md€ pour la présidence, le Parlement, les élections et les élus locaux | **1 sur 365** chance d'être tiré au sort une année donnée, surtout au niveau local |

## COMMENT Y PARVENIR : DEUX TEXTES, UN RÉFÉRENDUM

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|
| Aujourd'hui : cet avant-projet, ouvert aux commentaires | Une loi constitutionnelle ou un référendum, selon les règles de 1958, ouvre le processus | Deux conventions tirées au sort, en parallèle : 300 citoyens écrivent la Constitution, 150 la Déclaration des droits fondamentaux | Un référendum, deux questions : l'une sur la Constitution, l'autre sur la Déclaration des droits | Nouvelles institutions en place en un mois |

Texte intégral, chiffrage poste par poste et réponses aux principales objections. Questions : republic-fr.org/contact

Projet citoyen indépendant, publié de façon anonyme pour que le débat porte sur le texte, non sur ses auteurs. Le texte et l'historique de chaque modification sont publics. Version v26, novembre 2026. · github.com/republic-fr/Re-public

**republic-fr.org**